



## **AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR) sont convoqués en **l'Assemblée Générale Mixte de la SICOR** le **10 Février 2012 à 10 H 00**, à **l'hôtel NOVOTEL**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **A TITRE ORDINAIRE**

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'A.G. MIXTE sur la marche de la société durant l'exercice clos le 31/12/2010 ;
2. Rapport Général des Commissaires aux comptes relatif à cet exercice ;
3. Rapport Spécial des Commissaires aux comptes conformément aux prescriptions des articles 438 et suivants de l'acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
4. Examen et approbation de ces rapports, des états financiers ;
5. Affectation du résultat ;
6. Textes des résolutions.

### **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

1. Ratification du renouvellement du mandat des Administrateurs ;
2. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
3. Ratification de la nomination du Président du Conseil d'Administration ;
4. Ratification du renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
5. Transfert du siège ;
6. Pouvoirs.

Les documents légaux à soumettre à **l'Assemblée Générale Mixte du 10 Février 2012** sont disponibles à la **BICI-BOURSE** au Plateau.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**